

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

DIRECTION DES OPERATIONS  
SERVICE DOCTRINES OPERATIONNELLES  
COORDINATION DES SPECIALITES



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 JUIN 2019

P.V. N° 106  
Dossier N° 15

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil d'administration en date du 23 juin 2008 – PV n° 58 – 2.2.1 relative à la présentation de l'évolution de l'organisation opérationnelle de la chaîne de Commandement,

VU la délibération du Conseil d'administration en date du 23 juin 2008 – PV n° 58 – 3.1-1 relative au Temps de travail des officiers de sapeurs-pompiers professionnels et des cadres du service de santé et de secours médical,

VU la délibération du Conseil d'administration en date du 14 mars 2016 – PV n° 93-13 concernant le règlement relatif à l'utilisation des véhicules légers de service,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration relatif à la modification concernant les bénéficiaires des indemnités d'astreinte,

VU la présentation, pour information, à la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en date du 21 juin 2019,

VU la présentation, pour information, au Comité technique en date du 24 juin 2019,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ D'autoriser le recours à l'astreinte pour les emplois opérationnels des spécialités afin de renforcer la capacité de réponse opérationnelle du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne et d'optimiser la gestion des opérations impliquant les unités spécialisées.

La Présidente du Conseil d'administration

  
Isoline GARREAU-MILLOT